

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 septembre 2025.

Conventionnement *Théâtre lyrique d'intérêt national* de l'Opéra de Rennes.

Rachida Dati, ministre de la Culture, en plein accord avec Nathalie Appéré, maire de Rennes, décide le conventionnement *Théâtre lyrique d'intérêt national* de l'Opéra de Rennes.

L'Opéra de Rennes rejoint aujourd'hui le réseau des *Théâtres lyriques d'intérêt national*, déjà constitué par les opéras de Lille, Tours, Limoges et Dijon. Ce conventionnement, créé par l'arrêté du 5 mai 2017, vise à reconnaître et accompagner des maisons d'opéra qui, par leur activité présentent un intérêt général pour la création, le renouvellement, la valorisation et la démocratisation de ce répertoire et de toutes ses formes.

Rachida Dati, ministre de la Culture, salue le travail des équipes de l'Opéra de Rennes, aujourd'hui placées sous la direction de Matthieu Rietzler. Elles ont su faire de cette institution une maison de référence, reconnue pour la qualité de sa programmation, son dynamisme et son ouverture. L'établissement contribue au rayonnement de l'art lyrique et de la musique en Bretagne comme sur l'ensemble du territoire national.

L'Opéra de Rennes s'illustre également par son engagement en faveur de l'élargissement des publics. Il développe un important volet d'éducation artistique et culturelle, notamment grâce au parcours de médiation « À nous l'Opéra ! » et ouvre sa scène aux coopérations et aux artistes émergents.

Avec ce nouveau conventionnement, l'Opéra de Rennes vient compléter le maillage national des maisons d'opéra. Aux côtés des six structures labellisées « Opéra national en région », il contribue à la diversité et à la vitalité du paysage lyrique français.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr